

*Affaires courantes*

quel comité aura préséance, à quel moment, etc. C'est pourquoi on en est venu à la conclusion, monsieur le Président, d'avoir une pièce, soit ici à l'édifice du centre ou dans un autre édifice sur la colline parlementaire, qui serait équipée pour téléviser les délibérations d'un comité. À ce moment-là, il reviendrait à la Chambre, comme on le fait maintenant ici, il reviendrait aux trois partis, à nos leaders à la Chambre de se réunir, de négocier, de décider. Ces dernières années, on a vécu des choses très importantes telles la Constitution, l'affaire Al-Mashat, la TPS. Et on peut facilement reconnaître l'importance capitale de tel ou tel sujet ou d'un changement de politique. Donc, on pourrait en arriver à un accord facile, à savoir que tel comité pourrait siéger dans une pièce qui serait équipée pour télédiffuser les délibérations de ce comité. Donc, on s'assure qu'il va y avoir au moins un comité qui va toujours être télévisé.

Un autre pas en avant qui a été fait. Et là, malheureusement, à cause de mes différentes fonctions en tant que whip, je ne peux pas m'éloigner de la Chambre et, de ce fait, je n'ai pas eu la chance de voyager comme les autres membres du Comité qui sont allés visiter l'Assemblée nationale, l'Assemblée législative de l'Ontario, à Toronto, pour en voir le fonctionnement. Et, semble-t-il, qu'il y avait quelque chose à innover, quelque chose à apprendre de cette Assemblée législative. Ils y sont demeurés pendant une journée, et ils ont été bien reçus. On leur a expliqué le fonctionnement du système et on en a discuté avec les députés de l'Assemblée législative de l'Ontario afin de voir s'il y avait des choses qui pourraient s'appliquer ici, monsieur le Président.

De même, un autre groupe de députés sont allés visiter l'Assemblée nationale du Québec afin de voir également ce qu'il y avait comme innovations qui auraient pu s'appliquer ici à la Chambre.

Ces deux visites ont, je crois, été suffisamment importantes pour en arriver à la conclusion, pour en arriver à rédiger ce rapport dont nous discutons aujourd'hui, et avec lequel les trois partis politiques sont d'accord. Donc, on pourra dire que bientôt nous pourrions appliquer ce nouveau système.

• (1310)

Donc, comme je le disais, on a réglé une partie du problème en ayant une pièce toujours équipée pour télédiffuser. Pour les autres comités, on en est arrivé à la conclusion d'appliquer le même système qu'à l'Assemblée nationale du Québec. Je ne sais pas si l'Assemblée législative de Toronto a le même système, mais à l'Assemblée nationale du Québec, il existe un système audio

par lequel on peut prendre le son de ce qui est dit à chaque comité, à chaque commission parlementaire. Chaque député, à n'importe quel moment, de son bureau, pourra capter ce qui se passe en comité, et cela s'appliquera aussi à la tribune de la presse.

Donc, on a fait un pas en avant dans le sens que l'on aura, une fois le rapport adopté, une pièce équipée en permanence pour la diffusion de nos comités. La Chambre, par contre, aura le pouvoir de décider si le comité sera diffusé au complet, et tous les autres comités pourront audiodiffuser leurs procédures et leurs débats.

Monsieur le Président, je pense que l'on n'a pas compris que l'objectif principal était de télédiffuser les séances des comités de la Chambre, mais je crois que l'on a fait un pas très important en avant. Je pense qu'une fois ce rapport adopté, cela va permettre que les travaux importants des comités soient diffusés.

À l'heure actuelle, tous les Canadiens peuvent regarder les débats de la Chambre, la période des questions orales, mais très peu de gens, sauf les députés, leurs adjoints et quelques journalistes sont au courant des questions importantes qui sont discutées dans plus de 20 comités permanents, en plus des comités législatifs. Ce système va non seulement permettre d'écouter les échanges qui vont se faire entre les députés, mais aussi les témoignages des experts et des groupes importants au Canada qui vont venir témoigner devant ces comités, qui apporteront de la matière à être discutée pour ainsi nous permettre d'améliorer nos lois, dans le but d'améliorer le bien-être de nos jeunes, de nos enfants et petits-enfants, pour qu'ils puissent croire et avoir espoir en ce pays.

Par conséquent, le comité recommande, premièrement: Que la transmission sonore fournie par la Chambre des communes des séances publiques des comités puisse être enregistrée. La deuxième recommandation est la suivante: Que la transmission sonore de toutes les séances publiques des comités soit mise à la disposition des députés, de leur personnel et de la tribune de la presse qui se trouve sur la Colline parlementaire et puisse être utilisée à des fins de diffusion. Donc, si la presse le juge à propos, elle pourra utiliser la bande sonore pour les bulletins d'information.

Voici d'autres recommandations, car il y en a une série. La troisième est la suivante: Que la Chambre des communes commence par équiper une salle de comité pour la diffusion des délibérations de tous les comités qui se réunissent dans cette salle, soit enregistrer intégralement; que les enregistrements soient mis à la disposition des médias et qu'ils soient diffusés sur la chaîne parlementaire.